



## Editorial

Je souhaite par ce dernier édito de l'année en appeler de mes vœux de voir un apaisement dans le conflit qui oppose aujourd'hui Français et gouvernement. Les fêtes de fin d'année sont autant de moments de paix et de trêve. Je connais les problématiques que traversent les Français et encore plus le monde rural. La mobilité est aujourd'hui devenue un problème incontournable de nos campagnes qu'il va falloir régler au plus vite. J'évoque la mobilité et je pourrais également citer l'accès au haut débit ou encore aux services publics. On voit bien les revendications évoluer vers de multiples sujets qui ne sont plus ceux de départ. Nous sommes aujourd'hui au croisement de deux modèles de pensées économiques qui s'opposent et créent cette tension dans notre pays. Il nous appartient aujourd'hui d'être pragmatiques et de profiter des ouvertures proposées pour voir des solutions apparaître. Notre société a un réel besoin d'écoute et de concertation pour trouver ensemble une issue efficace à ce conflit.

La réflexion nationale initiée par le Président de la République et son gouvernement, qui doit se déployer à l'échelle territoriale, est l'occasion d'exprimer les problèmes rencontrés par les citoyens. C'est dans ce cadre qu'a été mis en place par l'Association des Maires Ruraux de France sur leur site ([amrf.fr](http://amrf.fr)) un espace de discussion afin de permettre à chacun de faire passer son message. N'hésitez pas à le consulter.

Je vous souhaite en mon nom, celui du conseil municipal et des agents de la commune de très bonnes fêtes de fin d'année. Que vous puissiez trouver le bonheur de célébrer Noël en famille ou avec ceux que vous chérissez. Je pense que c'est le plus cadeau que nous puissions recevoir en cette fin d'année. J'aurai une pensée particulière pour les Gracieuses et les Gracieux qui ont perdu un parent, un proche, un ami. Je leur souhaite de trouver un peu d'apaisement pour ces fêtes.

Je vous donne rendez-vous pour la traditionnelle cérémonie des vœux de la municipalité le 6 Janvier 2019 à 11h00 qui sera suivie d'un pot de l'amitié.

A chacune et à chacun, je souhaite un joyeux Noël et de bonnes fêtes de fin d'année.

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2018**

L'an deux mil dix-huit, le quatorze du mois de novembre, à 20h30 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves DUROS, Adjoint au Maire.

Présents : J.Y.DUROS - F.HINDRÉ - N.THOMAS- M.LUCAS - L.LAINÉ -  
A.LUCAS - J.M.VIDELOT- M.PINÇON.  
Absents excusés : F.PERRET-S.GILLOT donne pouvoir à J.Y.DUROS  
Monsieur Loïc LAINÉ a été désigné comme secrétaire.

### **2018-42 DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE-CHOIX DU DÉLÉGATAIRE ET APPROBATION DU CONTRAT**

Monsieur le Maire rappelle la procédure en cours relative à la délégation du service public d'eau potable. Le rapport final du Maire, le rapport de la commission et le projet de contrat de délégation ont été transmis aux membres de l'assemblée délibérante dans les délais prévus par l'article L 1411.7 du Code général des collectivités territoriales.

Au vu de l'avis de la commission et après négociation, Monsieur le Maire a procédé au choix de la société STGS, pour les motifs exposés dans son rapport.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante :

**APPROUVE** le choix de Monsieur le Maire

**DECIDE** en conséquence de confier la délégation du service public d'eau potable, à la société STGS pour une durée de 11 ans,

**APPROUVE** le projet de contrat de délégation et le règlement de service,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces correspondantes.

### **2018-43 MODIFICATIONS DES STATUTS DU SDE22**

Monsieur le Maire expose que le domaine de l'énergie est toujours en constante évolution, de nouveaux projets sont engagés par le SDE22 notamment dans les domaines suivants :

Rubrique mobilité : le développement de l'activité GNV, la production et distribution d'hydrogène,

Rubrique Maîtrise de l'énergie : réalisation de travaux (3X22)

Rubrique activités complémentaires : création et participation dans des sociétés commerciales

Rubrique SIG : pour l'activité PCRS

Cela nécessite l'adaptation des statuts du SDE 22 dont notre commune est adhérente.

Lors de son assemblée générale du 24 septembre 2018, le Comité Syndical du SDE22 a approuvé l'adaptation des nouveaux statuts.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDE22 a notifié les nouveaux statuts du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents, qui disposent d'un délai de trois mois, à la date de notification, pour délibérer.

Monsieur le Maire procède à la lecture des nouveaux statuts adoptés par le Comité Syndical du SDE22.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :  
Adopte les nouveaux statuts du SDE22, tels que présentés en annexe jointe.

## **2018-44 RÉMUNERATION DE L'AGENT RECENSEUR**

Le Maire rappelle que la commune devra procéder à un recensement de la population. Il aura donc lieu du 17 janvier au 16 février 2019. A cet effet, il y a lieu de recruter un agent recenseur. Le calcul de la rémunération sera de :

Bulletins individuels : 1.10 euro

Feuilles de logements et immeubles collectifs : 0.55 euro

La rémunération s'effectuant en heures de travail, rémunérées au SMIC, l'indemnité correspondant au nombre de bulletins et de feuilles de logement sera arrondie à l'heure supérieure.

Formation : 2 ½ journées à 40 euros = 80 euros

Les frais de déplacement seront remboursés en frais réels selon le barème du CDG.

## **2018-45 TARIF EAU 2019**

Monsieur le Maire propose les tarifs suivant pour l'année 2019 pour la part communale :

	01/01/2018	01/01/2019	Variation
Abonnement ordinaire	55.31	55.31	0
N° 1 (0 à 100 m3)	0.811	0.811	0
N° 2 (101 à 500 m3)	0.610	0.610	0
N° 3 (501 à 6000 m3)	0.468	0.468	0
N° 4 (au delà de 6001 m3)	0.421	0.421	0
Vente en gros	0.421	0.421	0

Compte tenu du changement de délégataire, les tarifs de l'eau sont revus à la baisse pour les abonnés de 10.14 % en moyenne soit le m3 à 2.16 € pour 2019 au lieu de 2.368 € en 2018.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

## **2018-46 TARIF ASSAINISSEMENT 2018**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal une augmentation du tarif de la part consommée de 2 % et de la part fixe à 82 €.

### Tarifs 2018

Tarif part fixe : 81.60 €

Tarif part consommée : 1,155 €/m3

### Proposition Tarifs 2019

Tarif part fixe : 82 €

Tarif part consommée : 1.178 €/m3

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

## **REUNION DU CCAS DU 19 NOVEMBRE 2018**

L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf novembre, à 18 heures, le C.C.A.S, légalement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Sébastien GILLOT, Président

**Présents** : S.GILLOT-N.THOMAS-F.PERRET-M.LUCAS-L.LAINÉ-P.LE MAUFF

**Absents excusés** : T.CORGNET-R.HENRY-L.JOUANNY

Madame Pascale LE MAUFF a été désignée secrétaire.

### **DISSOLUTION DU CCAS**

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'article 79 de la loi n°2015-991, dite NOTRE, permet aux communes de moins de 1500 habitants de supprimer leur budget annexe CCAS. Le budget annexe FOYER LOGEMENT étant rattaché au budget CCAS, il convient de le transférer au CCAS pour ensuite dissoudre le CCAS. Les dépenses et les recettes émises au titre de l'action sociale sont donc imputées directement sur le budget principal. Cette solution évite la confection annuelle de budgets, comptes administratifs et de comptes de gestion spécifiques pour seulement quelques opérations à comptabiliser.

Les compétences sociales seraient ainsi directement exercées par la commune avec une commission Action Sociale dont feraient partie l'ensemble des membres actuels du CCAS.

Suite à l'avis favorable du Receveur Municipal et aux recommandations de simplifications comptables, le Conseil D'Administration, après en avoir délibéré :

### **DÉCIDE**

- transférer le budget FOYER LOGEMENT au CCAS au 31/12/2018
- la dissolution du budget CCAS au 31/12/2018

### **BILAN DU REPAS**

Le repas a été préparé par les membres du bureau et les employés pour un coût de 768,00 € pour 75 repas servis.

Les convives étaient satisfaits du repas et de la participation de la Junior Association.

### **COLIS DE NOEL**

Les membres du Conseil porteront un colis aux personnes n'ayant pas pu participer pour raison de santé au repas 11 colis seront ainsi distribués.

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2018

Présents : S.GILLOT, J-Y DUROS, F. HINDRÉ, N. THOMAS, J-M. VIDELOT, M. PINCON,  
F. PERRET, L. LAINÉ, M. LUCAS, A. LUCAS

Secrétaire : J-M VIDELOT

Autorisation de délibérer sur l'ordre du jour complémentaire

## **1. Tarifs communaux :**

Il est proposé au Conseil Municipal de revaloriser les tarifs de location de 2%.

Tarifs TTC en euros	Commune	Hors Commune
<b>Espace Arc-en-Ciel</b>		
<b>2019</b>		
Bal (matinée ou soirée)	197.00	271.00
Bal mariage - vin d'honneur	136.00	211.00
Repas privé 1 repas	171.00	283.00
Repas privé 2 repas	221.00	368.00
Location du lendemain	105.00	150.00
Repas Association avec entrées	270.00	431.00
Assemblée Générale	136.00	221.00
Assemblée Générale avec repas	270.00	431.00
Loto, concours de carte	210.00	344.00
Soirée spectacle avec entrée	210.00	344.00
Arbre de Noël	136.00	271.00
Réveillon	308.00	469.00
Divers	136.00	211.00
Sono	121.00	216.00
Vidéo projecteur (caution de 500€)	36.00	41.00
Forfait entretien	121.00	121.00
Couvert complet particulier	0.24	0.72
Couvert complet association	0.14	0.72
Couvert au détail	0.13	0.23
Cafetière	14.00	14.00
Laitière	14.00	14.00
<b><u>Bris de vaisselle ou perte</u></b>		
Assiette association	2.16	2.16
Assiette blanche	3.24	3.24
Verre association	0.56	0.56
Verre à pied et flûtes	2.16	2.16
Couvert association	0.56	0.56
Fourchette et couvert poisson mariage	1.26	1.26
Couteau mariage	2.41	2.41
Cuillère à café mariage	0.72	0.72
Caution	500.00	500.00
Arrhes	50%	50%
<b>Salle polyvalente</b>		
Réunion association		66.00
Café obsèques	55.00	
<b>Préau Pont Hervé</b>		
Association		
Particulier	101.00	
Location du lendemain	41.00	
Tables	2.21	
Chaises	0.49	
Caution	150.00	
Arrhes	50%	

**Décision du Conseil :** Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité

## **2. Tarif concession cimetière**

Il est proposé au conseil municipal de maintenir le tarif des concessions cimetière soit 90euros pour 30 ans.

**Décision du Conseil** : Le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité

## **3. Service Public Industriel et Commercial assainissement**

Le Conseil Municipal est appeler à délibérer sur la subvention au budget assainissement inscrite au Budget Primitif Communale 2018 pour un montant de 18 400 €. Ce montant est conforme avec les prévisions.

**Décision du Conseil** : Après en avoir délibérer le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

## **4. Recrutement agent recenseur :**

Le Maire rappelle que le recensement de la population se déroulera du 17 Janvier au 16 Février 2019 et qu'il y a lieu de procéder au recrutement d'un agent selon les modalités tarifaires de la délibération 2018-44. A ce jour deux candidatures ont été reçues, elles sont celles de Mme Février et Mme Espinosa.

**Décision du Conseil** : Après en avoir délibérer, le Conseil Municipal retient la candidature de Mme Février Françoise par 9 voix pour et 1 voix pour Mme Espinosa.

## **5. Recrutement agent technique service restauration :**

Véronique DUROS ayant fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2019, il y a lieu de procéder au recrutement d'un(e) nouvel(le) agent selon les critères et le profil suivant :

### **Définition de ses missions :**

#### **Responsable de la cantine municipale :**

Préparation, distribution et service des repas,

Elaboration des menus (GEMRCN)

Maintenance et hygiène des locaux

Respect des règles HACCP (élaboration du plan de maitrise sanitaire)

Accompagnement des convives pendant le temps de repas

Réaliser des inventaires

Gérer des commandes d'approvisionnement

Suivi budgétaire du service (Suivi du coût ration établi en collaboration avec la commission finances)

Être force de proposition en termes d'animations du service

Réalisation de la plonge et de l'entretien des locaux

Interventions pour des prestations exceptionnelles lors des manifestations organisées en dehors des horaires habituels de service (CCAS et Vœux)

#### **Responsable de l'espace arc-en-ciel :**

Nettoyage et entretien de la salle et des communs

Responsable des locations (suivi état des lieux et inventaire vaisselle)

#### **Remplacement Administratif pendant les congés de la secrétaire de Mairie :**

Accueil physique et téléphonique

**Profil :**

CAP / BEP ou Baccalauréat Professionnel Cuisine ou équivalent  
Expérience restauration collective souhaitée  
Formation HACCP / Hygiène en restauration collective  
Connaissances des techniques de production culinaire  
Connaissances en gestion  
Connaissances en accueil  
Permis B

La Dotation Horaire de Service proposée est de 24h soit 35 semaines de 28h et 6 semaines de remplacement administratif de 20h.

**Décision du Conseil :** Le Conseil émet un avis favorable aux propositions de missions et de DHS et autorise le maire à lancer le recrutement.

**6. Ordre du jour complémentaire : Dissolution du CCAS**

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'article 79 de la loi n°2015-991, dite NOTRE, permet aux communes de moins de 1500 habitants de supprimer leur budget annexe CCAS. Le budget annexe FOYER LOGEMENT étant rattaché au budget CCAS, il convient de le transférer au CCAS. Les dépenses et les recettes émises au titre de l'action sociale sont donc imputées directement sur le budget principal. Cette solution évite la confection annuelle de budgets, comptes administratifs et de comptes de gestion spécifiques pour seulement quelques opérations à comptabiliser.

Le Conseil d'administration du CCAS a validé à l'unanimité cette délibération le 19 Novembre 2018

**Décision du Conseil :** Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

## OFFRE D'EMPLOI

La municipalité recherche pour le 15 Février un(e) responsable de la cantine Municipale et de l'espace Arc-en-ciel. La durée de travail hebdomadaire sera de 28 heures sur le temps scolaire et 6 semaines de remplacement en service administratif à raison de 20h semaine soit une durée annualisée de 24 heures hebdomadaires.

Profil recherché :

- ◆ Profil : CAP / BEP ou Baccalauréat Professionnel Cuisine ou équivalent
- ◆ Expérience restauration collective souhaitée
- ◆ Formation HACCP / Hygiène en restauration collective
- ◆ Connaissances des techniques de production culinaire
- ◆ Connaissances en gestion
- ◆ Connaissances en accueil
- ◆ Permis B

Les candidatures (lettre de motivation et curriculum vitae) sont à déposer en mairie jusqu'au 7 Janvier inclus.

# QUALITE DE L'EAU



## RESULTATS DU CONTRÔLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

MOTTE (LA)

Service émetteur : Délégation Départementale des Côtes d'Armor  
Pôle Santé-environnement

Date : Saint Brieuc, le 22 novembre 2018

ADD. COM. DE GRACE UZEL

(0054)

Prélèvement	Type	Code	Nom	Prélevé le :	lundi 19 novembre 2018 à 11h50
Installation	MCA	000348	PUITS DE PATAUTIVY	par :	ARS - JEAN CLAUDE VIANNAYE
Point de surveillance	F	0000006368	EAU AV TRAITEMENT DISTRIBUTION	Type visite :	AUN
Localisation exacte	(DANS STATION)			Motif :	CONTROLE SANITAIRE PREVU PAR L'ARRETE PREFECTORAL

Mesures in situ :	Résultats	Limites de qualité (1)		Références de qualité (2)	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure

ANALYSE PAR : LABOCEA - Site de Ploufragan 2202

(Zoopôle, 7 rue du Sabot BP 54-22440 PLOUFRAGAN Tél : 02 96 01 37 22 Fax 02 96 01 37 50 Responsable : Mme C. PRODHOMME)

Type d'analyse : NO3 (Code SISE : 00196696)

Dossier : 18-038363-001

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	Résultats	Limites de qualité (1)		Références de qualité (2)	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Nitrates (en NO3)	28 mg/L		100,00		

(1) Les limites de qualité réglementaires sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau est susceptible de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que chimiques.

(2) Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation du risque pour la santé des personnes.

### CONCLUSION SANITAIRE ( Prélèvement 00198692)

Eau brute souterraine conforme aux limites de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Pour le DGARS, et par délégation  
l'ingénieur du Génie Sanitaire

**signé**

Carole CHERUEL



## ACCUEIL PERISCOLAIRE

Angéline bien secondée par les courageux du matin ont joliment décoré le sapin de Noël. Le père Noël peut programmer sa venue à Grâce Uzel il est attendu le vendredi 14 dans la soirée.



Halloween a été l'occasion pour les enfants de se faire maquiller, ils sont très beaux mais.. houuu mais ils nous feraient peur ces petits monstres !!




A l'accueil périscolaire nous avons fêté les anniversaires du mois, pour novembre Manon, Florian et Antoine ont soufflé leurs bougies.

Angelina



## MENUS DE LA CANTINE : DECEMBRE 2018

<p style="text-align: center;"><b>Lundi 03 décembre</b></p> <p>Haricots beurre Bœuf bourguignon Pâtes</p> <p style="text-align: center;">Crème vanille</p>	<p style="text-align: center;"><b>Mardi 04 décembre</b></p> <p>Œuf dur mayonnaise Émince de volaille la crème Riz Fromage Fruit</p>	<p style="text-align: center;"><b>Jeudi 06 décembre</b></p> <p>Betteraves maïs Saucisse Purée</p> <p style="text-align: center;">Flan</p>	<p style="text-align: center;"><b>Vendredi 07 décembre</b></p> <p>Potage Poisson meunière Poêlée campagnarde</p> <p style="text-align: center;">Compote biscuit</p>
<p style="text-align: center;"><b>Lundi 10 décembre</b></p> <p>Riz au thon Rôti de porc aux pommes Haricots verts Fromage Mousse au chocolat</p>	<p style="text-align: center;"><b>Mardi 11 décembre</b></p> <p>Feuilleté au fromage Cuisse de poulet Petits pois carottes</p> <p style="text-align: center;">Fruit</p>	<p style="text-align: center;"><b>Jeudi 13 décembre</b></p> <p>Potage Jambon Frites</p> <p style="text-align: center;">Yaourt aux fruits</p>	<p style="text-align: center;"><b>Vendredi 14 décembre</b></p> <p>Tomate Poisson en sauce Riz</p> <p style="text-align: center;">Yaourt sucré</p>
<p style="text-align: center;"><b>Lundi 17 décembre</b></p> <p>Macédoine Paupiette de veau Poêlée Sarladaise</p> <p style="text-align: center;">Yaourt aromatisé</p>	<p style="text-align: center;"><b>Mardi 18 décembre</b></p> <p style="text-align: center;">repas de Noël</p> 	<p style="text-align: center;"><b>Jeudi 20 décembre</b></p> <p>Haricots beurre Chili con carne</p> <p style="text-align: center;">Crème au chocolat</p>	<p style="text-align: center;"><b>Vendredi 21 décembre</b></p> <p>Saucisson à l'ail Poisson Ratatouille Fromage Fruit</p>

## ETAT-CIVIL

### NAISSANCE A PLÉRIN

Nous apprenons avec plaisir la naissance d'Anna-Rose née le 24 octobre, fille de Damien et d'Audrey GUILLAUME domiciliés « Le Bois ».





AGIR ENSEMBLE, PROTÉGER CHACUN

# C'EST LA SAISON DE LA GRIPPE. VACCINONS-NOUS.



La vaccination est le premier geste pour vous protéger de la grippe, si vous avez 65 ans et plus, si vous êtes atteint d'une maladie chronique ou si vous êtes une femme enceinte. Parlez-en à votre médecin.

**NE LAISSONS PAS LA GRIPPE NOUS GÂCHER L'HIVER.**



[msa.fr](http://msa.fr)

Ref. : 11854A/09-2018

# Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel.  
Il ne sent rien et ne se voit pas.

**Aérez**  
au moins  
10 min.  
par jour



**Faites**  
vérifier et  
entretenir :  
chaudières et  
chauffages chaque  
année avant  
l'hiver



**Utilisez**  
dehors :  
appareils de cuisson  
(brasero, barbecue)  
et groupes  
électrogènes



**Respectez**  
le mode d'emploi  
des appareils  
de chauffage  
et de cuisson

## EAU POTABLE

### La commune de Grâce-Uzel a confié la gestion de son service d'eau potable à STGS.

Le contrat liant la Commune de Grâce-Uzel et la société Véolia arrive à expiration le 31 décembre 2018.

Nous avons le plaisir de vous informer que le conseil municipal, après délibération, a décidé d'attribuer à STGS, l'exploitation et la gestion de son service public d'eau potable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

STGS sera donc, à compter de cette date votre interlocuteur pour toutes vos démarches relatives au service d'eau potable : demande d'abonnement, résiliation, information...

Véolia vous adressera une dernière facture début 2019 qui devra être réglée auprès de leurs services.

Conformément à la loi de 2014 relative à la consommation, dans le but d'améliorer l'information et de renforcer les droits contractuels des consommateurs,

Un dossier d'accueil sera remis à chaque abonné par STGS, par voie postale, début 2019.

- Dès réception, il sera possible d'opter pour le mode de paiement de votre choix, notamment la mensualisation.

Les dispositions réglementaires n'autorisent pas la transmission des coordonnées bancaires d'un délégataire à l'autre. Il sera effectivement nécessaire d'autoriser le nouveau prestataire à prélever votre compte bancaire.

STGS se tient à votre disposition pour vous apporter le meilleur service en toutes circonstances du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 et en cas d'urgence 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 au : **09 69 32 69 33** (non surtaxé) OU sur [www.stgs.fr](http://www.stgs.fr)



## TRI



Heureusement que ces assiettes sont trop grandes pour passer dans le container à verre car il s'agit de faïence et non de verre. Elles étaient à déposer à la déchetterie.

# COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE 2018

## Commémoration du Centenaire de l'armistice du 11 Novembre 1918

Nombreux sont les Gracieuses et Grâcieux qui se sont déplacés le 11 Novembre au monument aux morts afin de rendre hommage aux combattants de la Grande Guerre.

Après la lecture du discours du Président de la République, et la citation des "Morts pour la France" à la mémoire desquels une minute de silence a été observée, l'assemblée a pu rendre un hommage particulier à Mathurin Gallais, le dernier ancien combattant de la seconde guerre mondiale de la commune, qui s'est éteint cette année 2018. Porte-drapeaux lors des cérémonies de commémoration, nous avons souhaité lui témoigner notre reconnaissance et marquer son absence par une chaise vide.

La Marseillaise a ensuite été chantée brillamment par les élèves de l'Ecole Notre Dame, puis Justine a, de façon émouvante, entonné la "Victoire en chantant" concluant cette première phase de cérémonie. Une seconde phase de passation de drapeaux a ensuite eu lieu. En effet, suite au décès de Mathurin, un nouveau porte-drapeaux a été désigné en la personne de Jean-Claude Crosnier, ancien militaire en retraite, qui a reçu le drapeau des mains de Claude Corgnet, ancien Maire et ancien combattant.

Cette commémoration s'est poursuivie par un moment de convivialité à la salle Arc en Ciel, où après un apéritif, plus d'une cinquantaine de personnes est restée pour le repas de commémoration. Le livret regroupant l'ensemble des articles parus dans le bulletin a ainsi circulé et permis à chacun d'y inscrire un témoignage. Nous mettrons très prochainement, lors de la mise en place du site internet, ce livret ce qui permettra à ceux qui souhaitent ajouter un mot de le faire.





Un recueil sur « la grande guerre et grâce-uzel » a été édité par la municipalité. Il contient tous les articles sur la grande guerre parus dans votre bulletin municipal pendant 4 ans, la liste des gracieux mobilisés ainsi que ceux morts pour la France, divers documents d'époque, le discours et les photos de la commémoration et le livre d'or.

Ce recueil de plus de 100 pages est disponible sur commande à la mairie et est vendu au prix de 10 € (coût de revient des photocopies).

# QUOI DE NEUF A L'ECOLE NOTRE DAME ?

## Commémoration du 11 novembre

Le 11 novembre les enfants de la classe de Sophie ont chanté la Marseillaise à côté du monument aux morts, à l'occasion de la commémoration du centenaire de la première guerre mondiale.

Les CM1-CM2



## Période de l'Avent

Louis Jouanny est venu nous parler du temps de l'Avent le lundi 10 décembre. Nous avons parlé du deuxième dimanche de l'Avent.



## Spectacle de Noël

Vendredi 14 décembre nous présenterons notre spectacle de Noël. Le thème du spectacle est le même que notre thème d'année c'est-à-dire les arts.



## **Tombola**

Pour les fêtes de fin d'année, l'école a organisé une tombola. Vous avez été nombreux à participer et nous vous en remercions. Voici les résultats de celle-ci.

Les tirages ont été effectués par les enfants, sous le regard vigilant de Soizic, leur maîtresse. Cela a donné également l'occasion de faire une révision des chiffres d'une autre façon !!

Merci aux familles et bravo aux gagnants !!

Les paniers sont à récupérer vendredi 14 décembre, pour l'arbre de Noël, ensuite auprès de la famille avec qui vous avez participé.

Auffret Jules	Gillot Sébastien	Lucas Jp
Beaulieu Loevann	Gillot Virginie	Perrin Joël
Houbron Marie Thérèse	Alleno Thomas	Moallic Djémila
Gicquel Timéo	Moy kewan	Mouellec Emilie
Harnec Joseph	Beurel Linda	Morin Jérôme
Harnec Nadine	Le Néchet Raphaël	Chapron Nathalie
Petit Corinne	Le Potier Loane	Ramel Fabrice
Le Mercier Pierrick	Le Helley Sylvie	Travers Mathew
Le Mercier Maelle	Pruvost Emmanuel	
Bertin Martine	Le Clézio Lénaëlle	
David Tony	Le Clézio Nolwenn	
Jacob Pierrick	Mahé Alain	
Flageul Sylvie	Le Mercier Marius	
Gaudin Tiphaine	Le Potier Stéphanie	

## ASSOS'BIKE CX

### Finale de la coupe des Côtes d'Armor de cyclocross

C'est sur un circuit rendu glissant par un crachin de saison que se sont affrontés les meilleurs crossmen du département. En effet, la journée animée par 150 coureurs a vu de belles courses et de beaux combats dans toutes les catégories. On peut souligner la performance des locaux puisque trois Grâcieux sont montés sur le podium. Antoine Lucas en pré-licencié prend une 2<sup>ème</sup> place devant son co-équipier de club Stan Latimier de Trévé. Ronan Le Pottier, minime 2<sup>ème</sup> année et petit-fils d'Esprit Le Pottier se classe 2<sup>ème</sup> d'une superbe course, qui aura vu la victoire de Loris Mahoudo de Trévé. Ronan remporte la coupe des Côtes d'Armor. En Junior, Valentin Gillot se classe 6<sup>ème</sup> et prend la 2<sup>ème</sup> au classement général de la coupe après l'avoir remportée l'année dernière.

Le circuit du Pont Hervé est devenu en deux années une référence dans la discipline et l'ensemble des coureurs s'accordent à dire qu'il mérite une course de niveau régional. Mais cette reconnaissance ne serait pas possible sans le travail de l'ensemble des bénévoles qui ont travaillé durant trois semaines sur l'aménagement du site. Des marches ont ainsi été créées et serviront également à l'accessibilité du site. L'équipe de l'assos'bike CX vous donne rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle course et vous invite à la suivre sur sa page facebook.





## CLUB DES AINES

Jeudi 27 décembre : dernière rencontre de 2018.

Nous partagerons la traditionnelle buche de Noël à la pause de 16 h 30.

Tous les adhérents y sont invités... bien entendu !

## TROUPE THEATRALE ARC EN CIEL



J'ai le plaisir de vous annoncer que la Troupe Arc en Ciel, vient de s'agrandir. Effectivement 8 jeunes viennent de grandir nos rangs. Il s'agit de :

Arthur **DAVID** - Arthur **MOREAUX** - Augustin **GILLOT** - Erwan **MOREAUX** - Manon **LE-MERCIER** - Margaux **BERTHO** - Marie **FLAGEUL** - Noan

**LEBRONNEC.**

J'ai assisté à la répétition de mercredi matin et c'est avec un grand plaisir que j'ai découvert le potentiel de nos futurs acteurs et actrices de la troupe « KIDS ». J'ai beaucoup d'espoir pour l'avenir.

Nous leurs souhaitons de bien s'amuser tout en apprenant les ficelles du métier d'acteurs et de vous divertir lors des séances qui auront lieu les deux premières semaines de Mars .

Jean-Claude CROSNIER



# L'OUTIL EN MAIN

## **Echanger et Transmettre L'initiation des enfants aux métiers manuels et du patrimoine**

L'Outil en main ([loutilenmain.fr](http://loutilenmain.fr)) est une association nationale qui propose une initiation des enfants de 9 à 14 ans, aux métiers manuels par de vrais hommes ou femmes de métier, des artisans, patrons ou salariés, généralement à la retraite et bénévoles, avec de vrais outils et dans le cadre réel d'ateliers dans des domaines aussi variés que la cuisine, la menuiserie, la mécanique ou encore la photographie.

L'Outil en Main participe ainsi à la revalorisation des métiers artisanaux et redonne ses lettres de noblesse à l'artisanat. Il développe auprès des enfants la dextérité manuelle, leur apprend le geste juste, révèle parfois un talent et ou une vocation et donne la possibilité à l'enfant d'entrer en contact avec la matière.

L'Outil en Main contribue à éveiller le regard de l'enfant sur le bel ouvrage et ce qu'il représente de savoir-faire, de patience et d'habileté. Il sensibilise l'enfant à son environnement architectural. Celui qui aura appris à monter un mur, à fabriquer un objet en bois, connaissant le temps nécessaire pour faire les choses, saura mieux respecter et protéger son environnement. Tout en aidant l'enfant à prendre confiance en lui et l'aider à se remotiver et à se projeter dans l'avenir, l'Outil en Main permet également aux gens de métier, riches d'expérience, de garder un lien social fort tout en transmettant aux jeunes générations les gestes justes de leur métier et un savoir-faire qui ne s'apprend pas dans les livres.

Une réflexion est en cours au niveau de l'ancien canton d'Uzel afin de mettre en place une antenne sur notre secteur comme il en existe déjà une à Saint Brandan. Toutefois, il convient d'apprécier les effectifs potentiels respectifs d'enfants intéressés par ces animations comme de personnes de métiers.

C'est pourquoi nous vous invitons à vous faire connaître en mairie si cette initiative vous intéresse et ce quelle que soit la catégorie (enfant ou personne ressource) afin de donner suite à nos voisins des autres communes du canton.

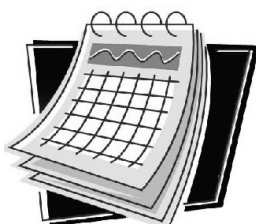
Selon les effectifs, il sera alors possible d'imaginer un montage local de ce dispositif dans le courant de l'année 2019 pour une mise en place définitive à la rentrée 2019. N'hésitez pas en tous cas à nous contacter en mairie, où des bulletins d'information sont présents, pour toute question en rapport avec cette initiative.



## DATES A RETENIR

**Dimanche 6 janvier 2019 :**

Vœux de la municipalité  
Salle Arc-en Ciel à 11 h 00.



### Renseignements utiles

Mairie      ☎ **02.96.28.81.78**      📠 **02.96.26.23.74**  
✉ **mairiedegrace-uzel@orange.fr**  
@ **http://grace-uzel.pagesperso-orange.fr/**

### Horaires d'ouverture :

De 8 H 30 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 17 H 00 le lundi et le mardi.  
De 8 H 30 à 12 H 00 le jeudi et le vendredi.

Distribution des sacs jaunes aux horaires d'ouverture.

Cantine - Accueil périscolaire      ☎ **02.96.67.38.90**

École      ☎ **02.96.28.88.96**

Bibliothèque :      **Lundi 11 à 12 h - Samedi 10 h 30 à 12 h.**  
✉ **bibliothequedegrace-uzel@orange.fr**

Pompiers      ☎ **18**

Samu      ☎ **15**

} **Numéro unique 112**

Centre Vétérinaire      ☎ **02.96.28.80.42**

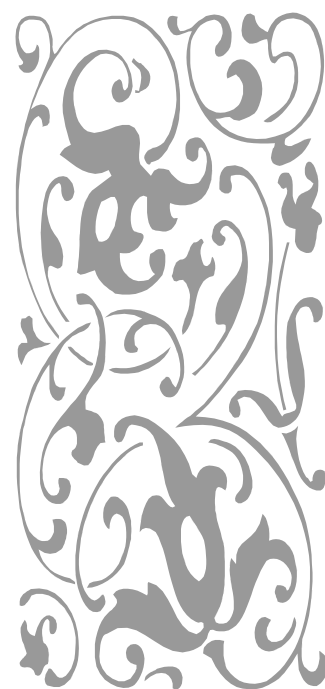
Pharmacie de garde      ☎ **3237**

### Équipe de rédaction

Sébastien GILLOT, Anaïk LUCAS, François HINDRE,  
Miguel PINÇON, Jean-Marc VIDÉLOT, Jean-Yves DUROS



*Monsieur le Maire et son Conseil Municipal  
sont heureux de vous convier  
à la cérémonie des vœux qui aura lieu  
le 6 Janvier 2019 à 11h00  
à l'espace Arc-en-Ciel.*



*De tous les cadeaux prodigués cette année, que le  
principal soit d'avoir ceux qu'on aime près de soi.*

*Bonnes fêtes de fin d'année*